

**Ville de Bagnols-sur-Cèze
Département du Gard - Arrondissement de Nîmes**

**Délibération n° 2022-02-002
du Conseil municipal
Séance du 02 février 2022**

**Date d'envoi des convocations
et de l'Ordre du jour du Conseil municipal : 27 janvier 2022
Nombre de Conseillers municipaux : 33
Nombre de Conseillers municipaux présents : 23
Nombre de Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : 10
Nombre de Conseillers municipaux absents : 0**

L'an deux mille vingt-deux, le 02 février à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Maison de l'entreprise – Zone de l'Euze sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves **CHAPELET**, Michèle **FOND-THURIAL**, Michel **CEGIELSKI**, Christine **MUCCIO**, Christian **BAUME**, Jennifer **OBID**, Jean Christian **REY**, Monique **GRAZIANO-BAYLE**, Philippe **BERTHOMIEU**, Justine **ROUQUAIROL**, Laurence **SALINAS-MARTINEZ**, Christian **SUAU**, Carine **BOISSEL**, Raymond **MASSE**, Mourad **ABADLI**, Nicole **SAGE**, Sylvain **HILLE**, Ali **Ouatizerga**, Alain **POMMIER**, Olivier **WIRY**, Léopoldina **MARQUES-ROUX**, Thierry **VINCENT**, Audrey **BLANCHER**

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Maxime **COUSTON** procuration à J-Y **CHAPELET**, Sandrine **ANGLEZAN** procuration à J C **REY**, Anthony **CELLIER** procuration à P.**BERTHOMIEU**, Caroline **LABOUEIBE** procuration à J.**OBID**, Fatiha **EL KHOTRI** procuration à M.**FOND-THURIAL**, Catherine **HERBET** procuration à C.**BAUME**, Michel **SELLENS** procuration à C.**SUAU**, Corine **MARTIN** procuration à A.**POMMIER**, Pascale **BORDES** procuration à L. **MARQUES ROUX**, Jean-Louis **MORELLI** procuration à O.**WIRY**

Conseillers municipaux absents : aucun

Secrétaire de séance : Christine **MUCCIO**

Objet : A - Budget Primitif 2022 du Budget Principal

Le projet de budget primitif 2022 du Budget Principal s'élève à la somme de 37 010 081 € tous mouvements confondus (réels et ordres).

A. SECTION DE FONCTIONNEMENT : 25 783 973 €

1 - LES RECETTES :

Les recettes réelles, évaluées à 25 778 873 €, augmentent de 1,9 % par rapport au BP 2021, soit de 490 K€

Les recettes de fonctionnement sont constituées des chapitres suivants :

Chapitre 013 - Atténuation de charges : 142 500 €

Ce poste est constitué pour l'essentiel par des remboursements intervenant sur les charges salariales.

Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses : 1 243 780 €

Il s'agit des produits du domaine et des services. Ce chapitre intègre majoritairement les refacturations des charges de personnel dans le cadre de la mutualisation des services (513 K€), les recettes liées à la restauration scolaire (190 K€), au périscolaire (30 K€), aux activités sportives (36 K€), aux abonnements à la médiathèque (20 K€) ou encore 50 K€ pour les manifestations culturelles.

Il peut également être cité les produits des concessions cimetières (50 K€), les droits de stationnement (horodateurs pour 100 K€), le forfait post-stationnement (20 K) ou les recettes liées aux marchés (100 K€).

Chapitre 73 – Impôts et taxes : 16 741 760 € et chapitre 74 – Dotations et participations : 7 209 163 €

Ces deux chapitres représentent un total de 23,9 M€ au BP 2022 contre 23,7 M€ au budget 2021 après décision modificative.

Pour rappel, jusqu'en 2020, la compensation d'exonération de fiscalité directe pour la TH était comptabilisée sur le chapitre 74. A partir de 2021, la TH (y compris sa compensation) est compensée par le versement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB), part jusqu'ici dévolue au département du même territoire, le tout étant enregistré sur le chapitre 73. **Afin d'être comparable, ces chapitres doivent être ainsi cumulés et font apparaître une évolution de 0,2 M€ relative à une augmentation prudentielle des bases de fiscalité de 1 % sans augmentation des taux.**

Dans le détail, il est proposé notamment :

- Les impôts directs locaux à 11,9 M€ ;
- Les attributions de compensation à 2,7 M€ ;
- Le FNGIR (Fonds national de garantie individuelle des ressources) à 568 K€ ;
- Des droits de mutation et taxes sur la consommation finale d'électricité prudentiels à respectivement 560 K€ et 370 K€ ;
- Le FPIC à 290 K€, la DSC à 125 K€ et la TLPE à 160 K€ ;

- Une DGF et DSU pour un montant équivalent à 2021 pour un total de 5,5 M€ ;
- La Dotation Nationale de péréquation et de compensation de la Taxe professionnelle stabilisée à un total de 634 K€ ;
- Les autres participations dont le Contrat Enfance Jeunesse pour un total de 821 K€ montant équivalent à 2021.

Les autres recettes de fonctionnement : 441 670 €

Ces recettes intègrent notamment le chapitre 75 – Autres produits de gestion courante constitué principalement du produit des loyers et des revenus des immeubles pour 294 K€.

2 – LES DEPENSES :

Les dépenses réelles du budget représentent **22 683 390 €**. Ce **budget maîtrisé** se traduira par des objectifs d'économies et d'optimisation financière afin de mener à bien les priorités politiques tout en maintenant un haut niveau d'investissement.

La présentation des principaux chapitres s'établit ainsi :

Chapitre 011 - Charges à caractère général : 5 472 760 €

Ce chapitre, constitué par les charges de fonctionnement des services affiche une quasi stabilité (+ 0,8 % par rapport à 2021) mais cela ne doit pas masquer les efforts importants d'économies proposés en 2022 afin de financer les priorités de l'équipe municipale.

En effet, ce poste intègre un complément de près de 200 K€ alloué à la propreté, priorité de la Ville en 2022.

Ainsi, les crédits alloués à la gestion des espaces verts et de l'environnement atteindront plus d'1,3 M€.

Les dépenses relatives à la sécurité publique sont également renforcées avec une évolution de 27 % par rapport au BP 2021 (127 K€).

Par ailleurs, il est à noter que les dépenses énergétiques (électricité, gaz, carburant) ainsi que l'eau et l'assainissement restent des postes très élevés à 835 K€ et représentent 15 % de ce chapitre.

Parmi les postes également significatifs, les locations sont de 275 K€, les assurances se montent à 182 K€ et les taxes foncières font l'objet d'une inscription à hauteur de 110 K€ M€.

Enfin, il convient de souligner la maîtrise des dépenses d'entretien, maintenance dont l'inscription est portée en 2022 à un total de 544 K€ contre 584 K€ en 2021.

Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés : 13 026 320 €

Ce chapitre, à fort enjeu pour l'équilibre budgétaire de la collectivité, représente 57 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Au 1er juillet 2021, un nouvel organigramme a été validé par les instances représentatives et des recrutements internes ou externes sont en cours pour sa mise en œuvre. La collectivité adapte continuellement son organisation pour une meilleure efficacité et pour contenir au mieux sa masse salariale.

Pour 2022, la collectivité a décidé de continuer à renforcer les effectifs des services de sécurité en recrutant deux agents au Centre Superviseur Urbain et deux gardiens de police municipale, la création d'un service médiation, et en renforçant également la direction des Grands Projets en recrutant un contrat de projet « Politique de la ville » et un contrat de projet « OPAH-RU».

La proposition au BP 2022 tient également compte de l'ensemble des hausses mécaniques avec notamment le glissement vieillesse technicité (GVT) et de l'impact de la revalorisation du SMIC.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 3 249 010 €

Ce chapitre est principalement composé par :

- L'enveloppe des subventions aux associations proposée à hauteur de 283 K€ montant stable entre 2021 et 2022. Complétée des autres aides (Activités périscolaires, CLSPD, cœur de ville...) le montant total est porté à 754 K€ ;
- La subvention en faveur du CCAS, d'un montant de 530 K€ qui évolue de 19 % entre 2021 et 2022 (+ 86 K€) permettant de développer les politiques sociales conduites en direction des habitants les plus fragilisés. La subvention à la caisse des écoles est de 55 K€ et la participation à l'école Sainte Marie de 360 K€, montants stables entre 2021 et 2022 ;
- Le contingent au fonctionnement du SDIS s'élève à plus de 900 K€ en 2021 ;
- Enfin le changement de comptabilisation, pour les dépenses informatiques, annoncé lors de la Décision Modificative 2021, impacte également le BP2022 par rapport au BP 2021 pour 158 K€ et concerne la modernisation des services.

Chapitre 66 – Charges financières : 710 000 €

Le chapitre 66 enregistre les charges rattachées à la gestion financière et à cet effet retrace les remboursements d'intérêts auprès des établissements bancaires. Ce poste apparaît en diminution en 2022 à 710 K€.

Les autres chapitres : 225 300 €

Les crédits proposés sont les suivants :

- 014 – Atténuations de produits : 24 000 € ;
- 022 – Dépenses imprévues : 100 000 € ;

- 67 – Charges exceptionnelles : 51 300 €
- 68 – Provisions : 50 000 €.

Les dépenses d'ordre constituées de l'épargne brute (ou capacité d'autofinancement) s'élèvent à 3 100 583 €.

La capacité d'autofinancement est ainsi ventilée :

Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement : 2 426 476 €

Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 674 107 €

B. SECTION D'INVESTISSEMENT : 11 226 108 €

1 – LES RECETTES :

Le financement de la section d'investissement est assuré par les ressources propres, l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement et le produit de l'emprunt.

Les recettes réelles inscrites au budget atteignent 7 825 525,00 et se répartissent de la façon suivante :

Chapitre 024 – Produit des cessions d'immobilisations : 1 100 000 €

Ce chapitre enregistre le produit escompté des cessions d'immobilisations avec notamment les ventes à l'Agglomération du Gard Rhodanien dans le cadre du futur Pôle d'Echange Multimodal ainsi que de l'école Montessori (délibération octobre 2021). La cession de la parcelle communale CD 561 au profit de la SAS IMMO CONCEPT a également été délibérée lors du Conseil Municipal du 01 décembre 2021.

Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves : 1 180 000 €

- Fonds de compensation de la TVA : 1 000 000 €
- Taxe d'aménagement : 180 000 €

Chapitre 13 – Subventions d'investissement : 1 691 373 €

Les recettes inscrites au BP 2022 en subventions sont proposées par exemple pour les travaux sur la Pyramide ou encore pour la rénovation énergétique de l'école Célestin Freinet.

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : 3 854 152 € concernant les emprunts nouveaux.

Les recettes d'ordre en investissement s'élèvent à 3 400 583 €

Elles comprennent :

- Chapitre 021 – Virement de la section d'exploitation : 2 426 476 €

- Chapitres 040 et 041 – Opérations d'ordre : 974 107 €.

2 – LES DEPENSES :

Les dépenses réelles de l'exercice sont proposées à 10 921 008 €.

Composées des chapitres des immobilisations incorporelles, corporelles, en cours et des subventions d'équipement versées (chapitre 20, 21, 23 et 204), les **dépenses d'équipement affichent en 2022 un montant total à 7 381 008 €.**

Ce budget sera consacré aux projets de la Ville tels que par exemple le lancement de la reconstruction de la Pyramide (1,3 M€), les travaux sur la voirie (1 M €), l'aménagement du parc Eluard (240 K€), la restauration du patrimoine (478 K€), l'école Célestin Freinet (165 K€), la salle polyvalente Saint Exupéry (250 K€) ou encore la 2^{ème} phase de la modernisation des services (166 K€).

En parallèle du budget Primitif, il est présenté une délibération qui porte sur le nouveau Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) pour la période 2022 – 2026 et détaille précisément les opérations sur l'exercice 2022.

Le dernier poste de dépenses est constitué par le **chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : 3 440 000 €** relatif au remboursement du capital de la dette.

Pour rappel, la **dette du Budget Principal** au 31/12/2020 s'élève à **23,5 M€**. Les chiffres définitifs au 31/12/2021 seront connus lors du vote du compte administratif 2021.

L'ensemble des propositions présentées aux points A et B est retracé en annexe 1.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les instructions budgétaires et comptables M14,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des Moyens généraux du 19 janvier 2022,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : à l'unanimité – 5 abstentions
(A.POMMIER, C. MARTIN procuration A.POMMIER , J-L MORELLI procuration à O.WIRY, L. MARQUES ROUX, P.BORDES procuration à L. MARQUES ROUX)

- d'adopter le budget primitif, toutes sections confondues, pour le Budget principal et à la somme de 37 010 081 € en recettes et en dépenses.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 02 février 2022.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture

Le **16 FEV. 2022**

et publié le **16 FEV. 2022**

Le Maire
Jean-Yves CHAPELET

